

---

## Programme d'allocation de soutien financier aux étudiants universitaires et aux stagiaires post-doctorants

*Le générique masculin est utilisé dans ce document sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.*

L'équipe **Vulnérabilité, intégration sociale et violence (VISEV)** est un regroupement de chercheurs, collaborateurs et partenaires de différents milieux oeuvrant dans les domaines de l'intégration sociale des personnes vulnérables ainsi que de l'évaluation, la gestion et la prévention des comportements perturbateurs auprès de personnes ayant des troubles mentaux (TM), une déficience intellectuelle (DI) ou des troubles du spectre de l'autisme (TSA). Conformément à ses orientations, l'équipe VISEV participe activement à la diffusion des connaissances issues de la recherche.

Suivant son engagement à encourager le développement des connaissances et à promouvoir la recherche en lien avec la thématique de l'organisation, l'équipe VISEV a mis sur pied un programme de soutien financier aux étudiants méritoires. En plus de soutenir les étudiants universitaires de troisième cycle dans leurs démarches de recherche, ce programme vise à enrichir les perspectives de connaissance et de pratique abordées dans la programmation du regroupement.

Le programme de soutien financier est destiné à un étudiant inscrit au doctorat de recherche ou au post-doctorat à une institution d'enseignement universitaire du Québec et dont le projet de recherche touche soit aux comportements perturbateurs ou à l'intégration sociale des populations présentant des TM, une DI ou un TSA, ou les deux.

### **MONTANTS DISPONIBLES**

Le soutien financier, pour une durée d'un an pourra atteindre un montant de 10 000 \$.

Les sommes seront remises en versements réguliers en cours de l'année de financement.

### **DATE LIMITE DU CONCOURS**

Les candidats ont jusqu'au **1er novembre 2017** pour compléter leur demande de soutien financier qui sera déposée par leur superviseur. Un comité d'évaluation formé de membres permanents de l'équipe VISEV procédera ensuite à l'examen des demandes.

## **CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

Tout étudiant inscrit à temps à un programme d'études universitaires et dont les travaux de recherche sont effectués sous la supervision (en direction ou codirection) d'un membre permanent de l'équipe VISEV est admissible.

Pour que sa candidature soit retenue, l'étudiant doit démontrer que le thème de sa recherche correspond à un ou plusieurs des axes suivants :

- 1. Identifier et analyser les déterminants de l'intégration sociale des personnes ayant un TM, une DI ou TSA et ayant des comportements perturbateurs, agressifs, violents ou à risque**
- 2. Analyser les réponses des systèmes (services sociaux, de santé, judiciaires et autres) aux comportements**
- 3. Faire le pont entre la recherche et les pratiques dans les milieux impliqués**

*\* Conformément aux exigences du Fonds de recherche du Québec en santé, le candidat doit, au moment du dépôt de sa demande, être considéré citoyen canadien ou résident permanent au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés de 2001, ch. 27, et domicilié au Québec depuis au moins six mois. Il doit démontrer qu'il est résident au Québec au sens de la Loi sur l'assurance maladie (RLRQ, c. A-29) et du Règlement sur l'admissibilité et l'inscription des personnes auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec.*

## **OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DU CANDIDAT**

Le récipiendaire du soutien financier devra s'engager à :

1. Présenter une demande de bourse aux concours provinciaux ou nationaux au terme de l'année de subvention.
2. Soumettre un rapport de progrès au cours du troisième trimestre de l'année de subvention.
3. Contribuer aux activités de transfert des connaissances de l'Équipe VISEV pertinentes à son projet de recherche pour fins d'intégration à la pratique.
4. Prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la réalisation du projet
5. Présenter les résultats de ses travaux aux membres de l'équipe Vulnérabilité, intégration sociale et violence au cours d'une assemblée générale annuelle du regroupement, contribuer aux publications de l'équipe, à la diffusion et la promotion des résultats de ses travaux de recherche.
6. Si requis par la nature des activités reliées au projet de recherche, faire les démarches en vue de l'obtention du certificat d'éthique à la recherche et à en fournir une copie à l'équipe Vulnérabilité, intégration sociale et violence après l'avoir obtenu.

## **CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA DEMANDE**

1. Excellence du dossier universitaire et progression dans la démarche académique.
2. Qualité du projet.
  - a. Correspondance avec les axes de recherche de l'équipe VISEV
  - b. Originalité, clarté et pertinence de la problématique
  - c. Méthodologie

3. Retombées potentielles et estimées sur les milieux de la recherche et de la pratique.

#### **LISTE DES PIÈCES REQUISES**

1. Les relevés de notes cumulatifs de la maîtrise et du doctorat.
2. Le *curriculum vitae*, en incluant une liste des publications pertinentes, des institutions et programmes universitaires fréquentés et des bourses et prix obtenus (sur une feuille à part si nécessaire).
3. Un résumé du projet de recherche (**1 page**).
4. Une lettre de motivation précisant le lien entre le projet de recherche et la programmation de l'équipe VISEV et de l'intégration du projet dans le cheminement académique et professionnel de l'étudiant (**1 page**).
5. Si elles ne paraissent pas déjà sur les pièces précédentes, les informations pertinentes nous permettant d'entrer en contact avec le candidat.
6. Pourraient être exigibles : une copie des documents attestant de la conformité du candidat
  - a. au statut d'étudiant inscrit à un programme de troisième cycle dans un établissement universitaire québécois
  - b. aux normes de citoyenneté et/ou de résidence au sens de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (passeport, certificat de naissance, p.ex.)
  - c. au statut de personne domiciliée au Québec depuis aux moins six mois, au sens de la *Loi sur l'Assurance maladie* et du *Règlement sur l'admissibilité et l'inscription des personnes auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec* (carte d'assurance maladie)

#### **POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, OU POUR FAIRE PARVENIR VOTRE DOSSIER**

Jean-Philippe Gagnon, coordonnateur

Équipe intersectorielle de recherche Vulnérabilité, intégration sociale et violence (VISEV)

514.761.6131 poste 2550 | 514.648.8461 poste 678

[info@visev.ca](mailto:info@visev.ca) | [JeanPhilippe.gagnon@douglas.mcgill.ca](mailto:JeanPhilippe.gagnon@douglas.mcgill.ca) | [jp.gagnon.ippm@ssss.gouv.qc.ca](mailto:jp.gagnon.ippm@ssss.gouv.qc.ca)